

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

Présents :

12 : MM., Mmes ISAIA, BAGNERIS, BIAGGINI, COMBES, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, FAUBERT, LARDIERE, LEFEVRE, PUIG, VARGAS.

3 : M. Mmes CHAUVOT, DASQUE, MAILHE.

Absents :

4 : Mmes DAMBLAT, LAGE, LOUSSIKIAN, STANCZAK ont donné procuration.

La séance est ouverte à 20 h 45.

Désignation du secrétaire de séance : Mme BAGNERIS.

Vote : Pour 19

2 – Subventions 2014 allouées aux associations faugatiennes – Budget communal 2014

ASSOCIATIONS FAUGATIENNES	SUBVENTION 2011	SUBVENTION 2012	SUBVENTION 2013	SUBVENTION 2014
Association de chasse	400 €	400 €	400 €	400 €
Association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADLFA)	100 €	100 €	200 €	200 €
Amicale Faugatienne tout âge	600 €	600 €	600 €	600 €
Atelier du Fauga	600 €	600 €	600 €	600 €
Body Karaté	300 €	300 €	400 €	400 €
Club Gym détente	500 €	500 €	500 €	500 €
Comité des fêtes	6 350 €	6 350 €	7 000 €	7 500 €
Désir informatique faugatien	600 €	600 €	600 €	600 €
Ecoles (coopératives scolaires)	3 000 € (mat. 960 + élém. 2 040)	3 000 € (mat. 960 + élém. 2 040)	2 980 € (mat. 1 000 + élém. 1 980)	2988 (mat. 984 + élém. 2 004)
Ecoles (projet pédagogique)	500 €	500 €	500 €	500 €
Fauga danse	600 €	600 €	600 €	600 €
Judo club faugatien	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €
La coccinelle	400 €	400 €	400 €	400 €
La pétanque faugatiennne	700 €	700 €	700 €	700 €
Le pêcheur faugatien	600 €	600 €	600 €	600 €
Les amis de l'Aouach	400 €	400 €	400 €	400 €
Tennis club le Fauga/Saint-Hilaire	500 €	600 €	300 €	300 €
Théâtre du Bac	450 €	450 €	450 €	450 €
U.S.F. Football	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
Yoga	200 €	200 €	300 €	400 €
L'AVIS DU FAUGA	0	0	0	0
TOTAL				21 838 €

Les conseillers municipaux ayant une responsabilité dans une des associations citées (BAGNERIS, DAMIAN) ne prennent pas part au vote.

Vote : Pour 17

3 – Etat de la dette à long ou à moyen terme du budget communal 2014

M. le maire indique que la dette s'élève pour le budget communal à 1 816 598,01 €.

Vote : Pour 16

Contre : 3

4 – Vote des taux des trois taxes (impôts locaux)

Taxes	2011	2012	2013	2014
TH (taxe d'habitation)	24,19	25,19	25,19	15
TFB (taxe foncière bâti)	14	15	15	15
TFNB (taxe foncière non bâti)	78,94	79,94	79,94	79,94
CFE (Contribution financière des entreprises)	30,84	31,84	31,84	Taxe versée à la CAM
TOTAL				468 163 €

Vote : Pour 19

5 – Budget primitif communal M 14 de 2014

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 064 686,24 €	1 064 686,24 €
Section investissement	1 620 641,54 €	1 620 641,54 €
Soit un budget global de :	2 685 327,78 €	2 685 327,78 €

Vote : Pour 16

Contre : 3

6 – Etat de la dette à long ou à moyen terme du budget assainissement 2014

M. le maire indique que la dette s'élève pour le budget assainissement à 832 356,91 €.

Vote : Pour 16

Contre : 3

7 – Budget assainissement M 49 de 2014

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	148 743,75 €	148 743,75 €
Section investissement	667 613,07 €	667 613,07 €
Soit un budget global de :	816 356,82 €	816 356,07 €

Vote : Pour 16

Contre : 3

8 – Election des délégués à la commission d'appel d'offres (C.A.O.)

Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 avril 2014.

Suite à une erreur de rédaction dans la délibération du conseil municipal du 8 avril 2014 concernant l'élection des délégués à la commission d'appel d'offres, il convient de prendre en compte la nomination des conseillers municipaux ci-dessous :

Titulaires : DAMIAN, DA SILVA, VARGAS

Suppléants : BAGNERIS, COMBES, LOUSSIKIAN

Vote : pour 19

9 – Constitution d'une commission communale des Impôts Directs

Dans chaque commune, il est constitué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins.

Six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables Faugatiens en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.

Liste établie par le Maire :

Titulaires élus : BAGNERIS – DAMBLAT – DAMIAN – EYCHENNE – FAUBERT – VARGAS

Suppléants élus : COMBES – DA SILVA – LARDIERE – LEFEVRE – LOUSSIKIAN – STANCZAK

Titulaires extérieurs : CAMILLO Ezio – FAJOLLE Jean – GELY Marie-Françoise – NOEL Raphaël - SENSEBY Georges- SOUILLA Bernard

Suppléants extérieurs : ARGENT Pascal – BAROUSSE Valérie – COURTHIEU Jean – GARCIA Albert – MERAS Brigitte – PONS Louis

Vote : Pour 16

Abstention : 3

10 – Avenant au contrat de gestion du service Assainissement

Le maire informe que la collectivité a confié la gestion de son service assainissement à la Société Lyonnaise des Eaux par contrat en date du 1^{er} avril 2012.

Compte tenu du délai nécessaire à la procédure d'appel d'offres pour la future gestion du service et afin d'assurer la continuité du service public dans l'intérêt général et dans le respect de l'article 20 du code des marchés, le maire propose de signer un avenant à ce contrat en abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 2 « durée » par :

« La durée du présent contrat est fixée à 2 ans et 6 mois. Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2012. Son échéance est fixée au 30 septembre 2014 ».

Vote : Pour 16

Abstention : 3

11 – Désignation des élus à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Muretain

Selon le règlement intérieur de la CAM, la représentation de chaque commune à cette commission est de deux membres. Ceux-ci doivent être membres des conseils municipaux et ne peuvent pas être conseillers communautaires

Membres de la CLECT de la CAM : ISAIA – DAMIAN

Vote : Pour 19

La séance est levée à 22 h 30.